Envoyé en préfecture le 04/09/2023
Reçu en préfecture le 04/09/2023
Publié le 14/09/2023
ID : 081-200034049-20230831-DPDB2023_061-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération n° 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-61
DU JEUDI 31 AOÛT 2023

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Développement économique – Logement de fonction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié – Signature d'une convention d'occupation précaire de locaux meublés avec Madame Sophie DOUSSET

Monsieur Christophe POIROT, Kinésithérapeute au sein de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Montredon-Labessonnié a saisi les services de la Communauté de Communes pour que sa remplaçante, Madame Sophie DOUSSET, puisse louer le logement de fonction situé à l'étage de l'équipement médical pour une durée de 19 jours.

Pour répondre favorablement à cette sollicitation, il est proposé de signer une convention d'occupation précaire de locaux meublés avec Madame DOUSSET ; une redevance d'un montant de 271,43 € charges incluses sera appelée pour la période de jouissance du bien.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'occupation précaire de locaux meublés dans les conditions susvisées.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté de Communes Centre Tarn